

MASTER POLICY

PACKAGE PRIVILEGE

- **R.C. EXPLOITATION - INTOXICATION ALIMENTAIRE “CAFETERIA”**
- **R.C. ORGANISATION ACTIVITES NON-SPORTIVES**
- **A.C. AIDES VOLONTAIRES NON-MEMBRES**
- **DOMMAGES CAUSES AUX LOCAUX / INFRASTRUCTURES**

En annexe nous vous faisons parvenir le formulaire utile afin de souscrire les options d'assurances complémentaires reprises ci-dessus.

Pour bénéficier de ces options d'assurances, il suffit de remplir le formulaire en annexe, de cocher les formules d'options choisies et de nous renvoyer le document ou au besoin vous pouvez également nous envoyer un e-mail en précisant la formule choisie par votre club.

Le formulaire dûment rempli est à renvoyer à l'adresse suivante :

S.A. ARENA
AVENUE DES NERVIENS 85 / Bte 2
B-1040 BRUXELLES
e-mail : arena@arena-nv.be

ARENA vous fait parvenir une attestation d'assurance, ainsi qu'une demande de paiement.

La master police est résiliable annuellement.

Sans avis contraire de votre part, les options d'assurances complémentaires choisies seront automatiquement reconduites à la prochaine échéance.

ARENA vous envoie en temps utiles l'avis d'échéance à ce sujet.

Les membres affiliés à la fédération sont automatiquement assurés comme aides volontaires par le biais de la police fédérale souscrite par cette dernière.

L'option dont question sur le formulaire en annexe est donc uniquement d'application pour les non membres engagés comme aides volontaires dans votre club.

Salutations sportives,

*Souhaitez-vous de plus
amples renseignements ?*

arena@arena-nv.be

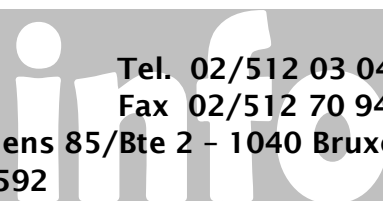
www.arena-nv.be

S.A. ARENA - Avenue des Nerviens 85/Bte 2 - 1040 Bruxelles

FSMA n° 10.365 / 0.449.789.592

Tel. 02/512 03 04

Fax 02/512 70 94



- R.C. EXPLOITATION - INTOXICATION ALIMENTAIRE "CAFETERIA"
- R.C. ORGANISATION ACTIVITES NON-SPORTIVES
- A.C. AIDES VOLONTAIRES NON-MEMBRES
- DOMMAGES CAUSES AUX LOCAUX / INFRASTRUCTURES

IDENTITE DU CLUB / NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE

Nom du club :

Nom et adresse du responsable :

.....

SITUATION DU RISQUE

Adresse :

.....

R.C. EXPLOITATION / INTOXICATION ALIMENTAIRE (cafétéria, cantine du club,...)

Prime annuelle forfaitaire (ttc)

R.C. ORGANISATION ACTIVITES NON-SPORTIVES (BBQ, soirée dansante, soirée spaghettis,...)

Prime annuelle forfaitaire (ttc)

A.C. AIDES VOLONTAIRES (non-membres)

<i>Faites votre choix</i>	Nombre d'aides volontaires assurés(*)	Prime annuelle forfaitaire (ttc)
<input type="text"/>	10	€ 50-
<input type="text"/>	15	€ 75-
<input type="text"/>	20	€ 100-
<input type="text"/>	25	€ 125-
<input type="text"/>	30	€ 150-

(*) La liste nominative des assurés doit être disponible à tout moment au siège du secrétariat comme moyen de contrôle éventuel par la compagnie.

DOMMAGES CAUSES AUX LOCAUX/INFRASTRUCTURES (locaux loués, infrastructure sportive, ...)

<i>Faites votre choix</i>	Garantie : € 12.500- en premier risque	Prime annuelle forfaitaire (ttc)
<input type="text"/>	Avec une franchise de € 125- par sinistre	€ 115-
<input type="text"/>	Avec une franchise de € 250- par sinistre	€ 85-

Fait à

En date du / / 2.....

Signature :

Info : 02/512.03.04
arena@arena-nv.be
Avenue des Nerviens 85/Bte 2
B-1040 BRUXELLES